



TAXE AMENAGEMENT

DERICHEBOURG

MISS ELEGANCE FRANCE



Rehain'Actu



édito

L'automne est de retour, avec son cortège de pluies, malgré tout bienvenues. L'été a été éprouvant, et les fleurs ont souffert, avec des restrictions d'utilisation de l'eau instaurées par M. le Pré-

fet.

Comme vous avez pu le constater les travaux de mise aux normes et de transformation de la salle du foyer socio-culturel ont démarré : une mairie provisoire a été installée dans une salle de classe de l'école. Les travaux sont prévus pour six mois, sauf aléas.

La commune a fait le maximum pour reloger nos associations locales afin qu'elles puissent continuer leurs activités soit à la salle Rue du Gué soit à la salle de réunion.

Le marché pour la réfection du château d'eau est passé et les travaux devraient démarrer d'ici la fin de l'année voire début 2020, l'entreprise choisie ne pouvant intervenir avant, étanchéité et peinture extérieure sont au programme.

Le feu tricolore est en travaux et sera bientôt installé un nouveau modèle avec radar détectant la vitesse des voitures entrant dans Rehainviller avec passage au rouge pour les véhicules dépassant les 50km/h ce qui représente plus de la moitié d'entre eux.

Je tiens à remercier les habitants présents lors de l'inauguration du stade communal qui porte désormais le nom de Pierre Guise, ancien Maire de la commune.

Je souhaite à toutes et à tous de continuer à vivre bien à Rehainviller.

Votre Maire,
Gérard COINSMANN

TRAVAUX FOYER SOCIOCULTUREL

Les travaux ont débuté en septembre avec une prévision de fin de travaux au cours du 2ème trimestre 2020.

Les améliorations suivantes seront apportées à la salle : isolation thermique et phonique, installation d'une climatisation, des sanitaires supplémentaires dont certains dédiés au personnel et aux personnes à mobilité réduite, création d'une extension de 71 m² pour permettre le stockage du matériel, révision de la toiture, agrandissement de l'espace plonge et cuisine, mise aux normes de l'assainissement, éclairage basse consommation...

Pour permettre l'accès au chantier aux différentes entreprises, la mairie a dû être transférée provisoirement dans une salle de classe désaffectée, au 24 rue PE Marin.

T

AXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement, qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'aménagement (TA) est un impôt local perçu par la commune et le département sur les constructions, reconstructions ou agrandissements de bâtiments dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).

Quelles sont les surfaces concernées ?

La taxe d'aménagement est due pour toutes les surfaces taxables des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Les abris de jardin (même démontables) ou toute autre annexe construits à l'extérieur de la maison entrent aussi dans le champ de la TA. Les bâtiments non couverts tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas sont exclus de la surface taxable.

Certains aménagements comme les piscines et les panneaux solaires et les places de parking, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

Quels sont les tarifs ?

En 2019, les montants sur lesquels on applique le taux de la TA sont les suivants : 753€ par m² ; les piscines et les panneaux solaires font l'objet d'une taxation forfaitaire spécifique: 200€ par m² de piscine, 10€ par m² de surface panneau et 2000€ une place de stationnement. Le taux de la TA établi par les collectivités territoriales est de 6.5% (part communale 4%, part départementale 2.1% et 0.4% de redevance archéologique). Pour calculer le montant de la TA, il faut multiplier la surface taxable par la valeur déterminée par m² de surface, puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité ; Exemple d'un abri de jardin de 10m² : $(10 \text{ m}^2 * 753€) * 6.5\% = 245€$

Les réductions possibles

Certaines constructions ouvrent droit à un abattement de 50 %. Sont notamment concernés les 100 premiers m² de la résidence principale

Les exonérations possibles

Elles s'appliquent en particulier aux aménagements suivants : les petits abris de jardins ou toute autre construction d'une superficie inférieure ou égale à 5 m² non soumis à déclaration préalable ou à permis de construire

Comment déclarer la TA

La déclaration est établie au moment du dépôt du permis de construire, d'aménagement ou de la déclaration préalable.

Paiement de la taxe d'aménagement

L'avis de taxe d'aménagement est adressé au redevable dans les 6 mois suivant la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager. Si le montant de la taxe d'aménagement est supérieur à 1 500 €, elle est réglée en 2 fractions : à compter du 14^{ème} mois suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme ; à compter du 26^{ème} mois pour la liquidation de la taxe.

Rue Lieutenant Yves de Ravinel l'origine de son nom

anciennement dénommée route Nationale

Yves Marie Noël Dieudonné, baron de RAVINEL est né le 28 décembre 1911 à Rehainviller, fils d'André de RAVINEL, maire de Rehainviller de 1912 à 1942, et de Marie MATHIEU de VIENNE, habitants du Château d'Adoménil.

Petit dernier d'une fratrie de 4 garçons et 2 filles, il est décédé le 20 juin 1940, tué au combat au Saut-le-Cerf proche d'Épinal à l'âge de 28 ans. Il fut mobilisé comme lieutenant de réserve de chasseurs à pied, détaché à la Compagnie Divisionnaire anti-chars de la 70ème DI, alors qu'il travaillait comme attaché au consulat de France à Shanghai.

Il fut décoré de la croix de guerre 1939-1945 et nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Lors de son décès, deux de ses frères étaient prisonniers de guerre en Allemagne

*Rédigé par Jocelyne MARIN,
habitante de Rehainviller*

Le 18 août dernier, en présence de son épouse Nicole GUISE et de son fils Pascal, Thibault BAZIN, député, Laurent De GOUVION Saint CYR, président de la CCTLB, Jean-Marie THIRIET, président du district de football de Meurthe et Moselle et de maires des communes avoisinantes, notre stade communal a été baptisé « Stade Pierre GUISE ».

M. Pierre GUISE, ancien maire de Rehainviller, né le 28 juin 1931 à Chanteheux, nous a quittés le 20 novembre 2016.

Sous ses mandats de maire de 1971 à 2001, furent réalisés les lotissements le Bel-Air, suivis du Fonteny puis derrière la Ville dans les années 80. La population est alors passée de 499 habitants en 1975 à 881 en 1999 pour atteindre aujourd'hui 1059.

Nous lui devons également la salle du foyer socio-culturel, le stade (qui aujourd'hui porte son nom), les terrains de tennis, de hand-ball et la bibliothèque.

Par ailleurs, passionné de sport, M. GUISE a occupé diverses fonctions au sein de la FFF de Meurthe-et-Moselle. Entre 1984 et 2009 il a notamment été président de la commission des arbitres et de celle de la surveillance des opérations électorales, membre de la commission d'appel et de la commission information et développement.

Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à découvrir le stade Pierre GUISE.

D

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA

Filière du recyclage des déchets : de la collecte à la valorisation

Implanté au 1, route des Vosges, à la sortie de Rehainviller, au lieu-dit Chaufontaine, l'établissement DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA relève de la division environnement du groupe DERICHEBOURG, un des leaders mondiaux sur le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux et sur celui des services aux entreprises.

Le sujet est bien d'actualité ; en effet, une des préoccupations majeures de notre société est le dépassement d'un modèle économique linéaire (consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter), pour évoluer vers un modèle dénommé « l'économie circulaire ». Dans ce circuit, la consommation des ressources naturelles et des matières premières primaires est plus sobre et plus responsable, et les produits sont réemployés, recyclés et valorisés.

DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT est présent en Europe et en Amérique du Nord ; il assure l'enlèvement et le recyclage des véhicules hors d'usage, des déchets d'équipements électriques et électroniques, des chutes de production et des ferrailles de démolition. L'utilisation d'outils industriels adaptés permet d'extraire de ces déchets des matières premières secondaires de qualité.

Créé en 1948 et installé à Rehainviller depuis 1965, l'établissement de Rehainviller est à l'origine une affaire familiale conduite par trois frères, dont le dirigeant actuel. L'activité de recyclage a donc ici plus d'un demi-siècle d'existence; elle remonte à une époque où personne ne mesurait les conséquences climatiques de notre société de consommation ni ne parlait de cette économie « circulaire ».

L'entreprise se développe et atteint en 1990 la dimension d'une grosse entité régionale couvrant la Lorraine, puis la Champagne-Ardenne et enfin l'Alsace. En 1991, M. Jérôme LEDERMANN prend alors la direction de l'établissement de Rehainviller.

Si la société couvre la collecte et le recyclage des ferrailles et des métaux, elle propose aussi la commercialisation de produits métalliques spécifiques auprès d'artisans, d'entreprises, d'agriculteurs ou de particuliers. La clientèle est composée pour 2/3 de professionnels et pour 1/3 de particuliers.

M. LEDERMANN apprécie bien sûr d'exercer une activité engagée dans la protection de l'environnement, mais il confie aussi être très fier de développer des relations de proximité à l'égard de ses clients grâce à un tissu local important, et en interne envers ses 9 salariés dont certains ont une ancienneté...certaine. Fidèle au slogan du groupe : « Une Force au service de l'Homme et de l'environnement »...

M ISS ELEGANCE FRANCE



Charlotte GAVARD, Miss Élégance France 2019, a emménagé avec sa famille à Rechainviller cet été. Etudiante en BTS Economie Sociale et Familiale pour devenir assistante sociale, Charlotte, 19 ans, élue Miss Élégance Rhône-Alpes 2018, est la troisième Miss Élégance France.

Ce nouveau concours national de beauté et d'élégance est ouvert aux candidates à partir de 1m65 de 18 à 26 ans. Pour ce titre, l'élégance c'est une attitude, un joli port de tête, une démarche, un bon maintien en plus de la

tenue vestimentaire ou de la beauté. Pendant une année, c'est aussi faire la promotion de l'élégance à la française dans les domaines de la mode, de la culture et de l'art, ainsi que le savoir-faire local.

L'objectif final du mandat de Charlotte GAVARD est de représenter la France aux concours internationaux, notamment celui de Miss Globe 2020 qui se tient en octobre.

E SPACES VERTS ET DESHERBAGE

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat ne peuvent plus utiliser les pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouvertes au public et relevant de leur domaine public ou privé. Les particuliers sont également concernés par cette loi; la vente en libre-service de ces produits est interdite. En découlent pour les communes comme la nôtre certains désagréments.

Une impression de laisser aller mais il n'en est rien.

Simplement certaines parties du village sont tondues, ou le roto-fil est utilisé au lieu de pulvériser des produits chimiques néfastes pour l'environnement.

En ce qui concerne les cimetières, des solutions peuvent être mises en place comme l'engazonnage des allées.

Nous en profitons pour vous rappeler que l'entretien des abords des sépultures est à la charge du concessionnaire .

THEO CURIN : son actualité

Théo a décroché une superbe médaille de bronze sur le 200 m nage libre aux championnats du monde de natation handisport à Londres.

Notre gloire locale est aussi très présente dans les médias : chroniqueur mensuel dans le Journal de la Santé sur France 5, comédien dans la série "Vestiaires" sur France 2, égérie de Biotherm homme, marque de cosmétiques pour hommes.

En parallèle de la préparation de son baccalauréat, Théo fait partie de la commission des athlètes, instance qui travaille à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris.

AGENDA

OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

Samedi 16 novembre : loto à salle polyvalente d' Hériménil (association ASRH football).

Samedi 23 novembre : spectacle de Noël à Kirrwiller pour les enfants (association Familles Rurales).

Dimanche 1er décembre : marché de Noël à Colmar (association Familles Rurales).

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Alice ECKERT le 23 juin

Lou BRASSEUR BOETSCH le 16 juillet

Tylio GOFFELMEYER SACHOT le 29 juillet

Thaïs PALLA le 31 juillet

Lylou GROSJEAN le 6 août

Maëlyne MAGNIER le 15 Août

Amaury SAINT-DIZIER le 23 septembre

Tous nos vœux aux nouveau-nés et aux heureux parents.

MARIAGES

Fabien MATHIEU et Anne Laure DAL-POZ le 3 août

Martial GUISE et Sandra BOURGATTE le 17 Août

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés

DECES

Fabien ZINS le 31 juillet à Lunéville

Nous présentons nos condoléances aux familles éprouvées.

ACTU +

CONCESSION FUNERAIRE EN ETAT D'ABANDON

Chaque tombe étant une propriété privée, il est demandé aux habitants de ne pas s'occuper d'autres tombes que la leur (éviter de déplacer des pots de fleurs, désherber..)

En effet, dans les prochaines semaines la municipalité va débiter la procédure de recensement des tombes à l'état d'abandon avec à terme la reprise de celles-ci.

Pour qu'une concession puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères : avoir plus de trente ans d'existence, la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans, être à l'état d'abandon.

Journal bimestriel n° 14 - Arrêté préfectoral N° 301

Ce bulletin a été tiré à 450 exemplaires

Imprimeur : PARADIS Lunéville

Directeur de la publication : Gérard COINSMANN, Maire

Conception commission communication : MM COINSMANN, DIDIER, PAQUOTTE, Mmes COCHE, HALTER, PETITJEAN. Rédacteurs : Sylvaine COCHE, Pascal DIDIER, Martine HALTER, Nathalie PETITJEAN.

Crédit photo Miss Élégance France : Erick GEY